



ÉLECTIONS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PERSONNELS MÉDICAUX, ODONTOLOGISTES ET PHARMACEUTIQUES (CSPM) 3^{ème} collège (Contractuels)

du 11 au 18 juin 2024

**Votez pour la défense du statut
de Praticien Hospitalier
et pour la défense de l'Hôpital public !**

Votez pour la rupture !

Quel est le rôle du CSPM ?

Sur ses 25 membres, 15 vont représenter les trois collèges de personnels médicaux (hospitalo-universitaires, PH et contractuels). Le CSPM a été créé en 2018 avec deux collèges et intègre le 3^{ème} collège (contractuels) en 2024.

Il est chargé de l'examen de tous les projets de textes (décrets, lois) concernant :

- Les statuts et l'exercice hospitalier
- Les conditions de travail, la santé au travail et les risques professionnels.
- Les parcours professionnels et la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences

C'est le lieu de discussion entre vos représentant.e.s (organisations syndicales) et le ministère de la Santé ou ses directions.

Ces élections permettent aussi de déterminer la représentativité des organisations syndicales. Il s'agit d'un enjeu essentiel dans une période difficile pour l'hôpital public attaqué par tous ceux qui considèrent que la santé est une marchandise et que l'hôpital est une entreprise de production de soins.

On comprend toute l'importance stratégique de cette élection ! Dans ce contexte, une représentation limitée à des organisations catégorielles, atomisées en de multiples « syndicats » par spécialités et sous-spécialités, n'est pas efficace. **Aujourd'hui seule l'union des représentant.e.s de l'ensemble des personnels hospitaliers, toutes catégories confondues, est susceptible de pouvoir créer un rapport de force suffisant afin d'être véritablement entendu.**

C'est pourquoi pour ce scrutin, la CGT, première organisation syndicale dans le monde de la Santé, a décidé de présenter des listes dans le collège des praticien.ne.s hospitalier.ière.s, et dans le collège des contractuel.le.s.

Il ne s'agit pas de présenter une liste supplémentaire, mais bien d'offrir la possibilité de bousculer le paysage et de se doter d'une vraie représentation syndicale revendicative dans les différentes instances du Ministère de la Santé jusqu'aux ARS.

Les **médecins** sont des salariés comme les autres : les questions de droit du travail, de statut, de rémunérations, d'horaires de travail, de pénibilité, sont les mêmes que celles des autres cadres.

Mais les contractuels ont des spécificités :

- Les **praticien.nes contractuel.les du nouveau statut (NPC)** peuvent être contractuels par choix (exercice libéral conjoint, souhait d'exercice à temps partiel) ou en attente d'un poste de PH ; ils peuvent aussi être recrutés ponctuellement

sur des disciplines en tension, ou dans des zones déficitaires en médecins. Les conditions d'exercice, durée de contrat, salaire, peuvent être très différents selon les situations.

► **Les praticien.nes associé.es (PA)** sont des praticiens à diplôme hors Union Européenne, lauréats des EVC (épreuves de validation des connaissances) ou non ; de nationalité française ou non, francophones, ils et elles vivent et exercent souvent depuis des années en France, parfois jusqu'en 2023 avec des contrats extra-légaux (FFI, stagiaire), comblant les carences de postes médicaux (20.000 postes de PH sont vacants en France), et pour la plupart au premier plan lors de la crise sanitaire récente.

Il a fallu de nombreuses manifestations et grèves de la CGT pour obtenir que la plupart d'entre eux puissent conserver leur poste en 2024. Un long chemin reste à faire pour obtenir un statut pérenne, et un salaire digne ! C'est la raison pour laquelle vous retrouvez de nombreux Padhues sur nos listes.

Le rôle de vos représentants au CSPM : défendre et améliorer les statuts actuels, refuser les statuts indignes ; mettre en place les mécanismes de contrôle des conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité, la santé au travail ; garantir les parcours professionnels, la valorisation des compétences, et l'attractivité de l'hôpital public.

Tout cela ne peut évidemment pas être séparé des conditions actuelles de fonctionnement de l'hôpital public : sous-financement permanent volontairement reconduit d'année en année, déficit d'investissements, fermeture d'activités, de lits et de services pour des raisons de rentabilité financière, dégradation des conditions de travail, perte de la notion d'équipe, entraînant une fuite des personnels, et en particulier des praticiens. La bataille pour le statut, le déroulement de carrière, et les conditions de travail, c'est aussi celle pour la sauvegarde de nos hôpitaux publics !

Il est d'autant plus important d'imposer notre indépendance et notre rôle spécifique : nous ne sommes ni les petites mains des directeurs, ni des bénévoles.

Les médecins ont besoin de représentant.e.s sans concession dans ces situations. Mais aussi de représentant.e.s engagé.e.s, bien au-delà des revendications purement catégorielles, dans le combat pour une véritable démocratie sanitaire, dans la conquête de statuts dignes et pérennes, dans la défense de nos hôpitaux publics, et de notre système de santé.



ÉLECTIONS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PERSONNELS MÉDICAUX, ODONTOLOGISTES ET PHARMACEUTIQUES (CSPM) 2^{ème} collège (PH)

Voter pour la liste CGT, c'est dire NON :

- ➡ Aux réductions de salaire subies lors de changements de statut,
- ➡ À l'utilisation du statut de contractuel (type 2) comme intérimaire négociant son salaire et pénalisant nos hôpitaux publics,
- ➡ Aux statuts indignes imposés aux médecins à diplôme hors UE,
- ➡ À la fermeture de lits et de services pour des considérations financières,
- ➡ Au pouvoir discrétionnaire des directeurs et présidents de CME sur les recrutements et les contrats,
- ➡ À l'activité privée à l'hôpital, qui pérennise une médecine à deux vitesses,
- ➡ À la suppression ou la réduction de l'AME, mesure absurde, coûteuse et inhumaine.

Voter pour la liste CGT, c'est dire OUI :

➡ POUR LES PRATICIENS CONTRACTUELS :

- ▶ À une valorisation salariale des contrats de praticien contractuel en fonction des services précédents, et une adaptation à l'évolution du coût de la vie.

➡ POUR LES PADHUE :

- ▶ À une autorisation d'exercice et l'intégration immédiate sur un poste des praticien.ne.s ayant exercé en France en 2023, sur dossier de titres et travaux et services rendus,
- ▶ À l'interdiction du recrutement sur des contrats dégradés sans base légale,
- ▶ À un recensement sincère et complet par les ARS des postes disponibles, y compris les postes de PH vacants depuis longtemps,
- ▶ À l'intégration, à partir de 2025, sur le statut de praticien associé après des EVC sous forme d'examen et non de concours.

➡ À l'implication de tous les médecins dans les décisions concernant l'hôpital,

➡ À une véritable politique d'attractivité des emplois de l'hôpital public, qui ne se cache pas derrière une prétendue « qualité de vie au travail », mais qui s'engage concrètement :

- ▶ sur la reconnaissance de la pénibilité, pour les services à gardes ou astreintes, ou à fortes contraintes,
- ▶ sur des mesures proactives pour la parité femmes/hommes dans le déroulement de carrière et l'organisation des services,
- ▶ sur la tolérance zéro envers les comportements sexistes et racistes.

➡ À la démocratie sanitaire, avec le retour d'une CME décisionnaire pour chaque établissement ,

➡ À un moratoire sur toute fermeture de lits et/ou de services,

➡ À un maintien de la carte sanitaire française avec la présence d'Hôpitaux de Proximité qui ne soient pas de simples hospices pour personnes âgées dépendantes,

➡ À un financement des hôpitaux pérenne, avec abolition par l'État de leurs dettes cumulées.

ÉLECTIONS DE JUIN 2024

Liste présentée par la CGT au Conseil Supérieur des professions Médicales (CSPM) - 3^{ème} collège (Contractuels)



ROBEL Paul, praticien contractuel, GHBA Vannes
MADANI Souad, praticienne associée, HAD Gerardmer
BEDOUI Rafik, praticien contractuel, CMS Basse-Terre, Guadeloupe
GUEYE Meyah, praticien associé, CH Sud Francilien
PROUST Justine, praticienne contractuelle, AP-HP Bobigny
HAMOUD Belkacem, praticien associé, CH Gonesse
MOURI Naouel, praticienne associée, AP-HP St Louis
MARANGET Nicolas, praticien contractuel, AP-HP Garches
AMAYA Adriana, praticienne associée, CH Perpignan
FOFANA Hawa, praticienne associée, CH Gonesse

